

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR (DICI)

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PREDIA LONG EQUITY – Part C – FR0013287612 - EUR

Cet OPCVM est géré par la société RCUBE ASSET MANAGEMENT

Objectif et politique d'investissement

PREDIA LONG EQUITY (ci-après le « Fonds ») est un OPCVM qui a pour objectif de réaliser une performance annualisée, nette de frais, supérieure à un indice de référence (50% S&P500 + 20% STOXX® Europe 600 + 30% EONIA. Tous les indices sont dividendes réinvestis), sur une durée minimum de placement recommandée de 3 ans, en modulant son exposition sur différentes actions internationales et sur des contrats financiers à terme (produits dérivés).

Gestion dynamique de l'allocation : l'équipe de gestion applique une gestion quantitative. Nos décisions d'investissement sont dictées par des algorithmes propriétaires spécialement conçus à cet usage. La stratégie de gestion revendique une approche singulière des marchés financiers dans la mesure où ses choix d'investissements sont dictés en partie par des algorithmes scientifiques qui sont aujourd'hui utilisés au sein des microprocesseurs informatiques les plus modernes. Ces algorithmes font largement appel à la prédiction de branche qui est l'une des sources de l'intelligence artificielle.

Définition de la prédiction de branche : technologie innovante qui permet d'optimiser un choix parmi une infinité de possibilités. Cette technique va analyser des séquences (patterns) passées caractéristiques de comportements de titres pour ensuite les comparer (normalisation et discrétisation) afin d'obtenir une prédiction qui peut générer une instruction.

Cependant, même si la source des décisions d'investissements est dictée par des algorithmes, celles-ci restent discrétionnaires (à la discrétion du gérant).

Le Fonds pourra être exposé :

- De façon prépondérante dans des actions de grandes et moyenne capitalisations Européennes et Américaines tout en se réservant la possibilité d'être exposé entre 0 et 100% « long only ». Les gérants ciblent que l'exposition du fonds aux marchés actions sera comprise entre 50% et 100% de l'actif net et de 70% en moyenne sur une période de 3 ans (durée d'investissement recommandée) avec une allocation de 2/3 de l'actif net sur les actions américaines et 1/3 sur les actions Européennes.
- De 0% à 100% de l'actif net en titres de créances et instruments du marché monétaire des pays de l'OCDE. Les gérants ciblent

une exposition moyenne de 30% aux titres de créances et instruments du marché monétaire des pays de l'OCDE. Ces investissements servent à gérer la trésorerie de l'OPCVM et à limiter l'exposition au risque actions du portefeuille en cas d'anticipation défavorable des marchés actions par notre modèle de gestion. La sensibilité du portefeuille sera comprise entre -1 et 1.

- De 0% à 100% de l'actif net dans des contrats financiers à terme sur indices actions, de taux et de devises dans une optique de couverture ou de prise de position directionnelle. Les gérants ciblent une exposition moyenne de 25% de l'actif net pour un investissement moyen de 10%.
- Jusqu'à 10% de l'actif net, en OPC (OPCVM ou FIA) européens ouverts à une clientèle non professionnelle et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier (en ce compris des ETF).

Le gérant peut recourir à l'utilisation de contrats financiers (i.e. instruments financiers à terme), négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers, et/ou négociés de gré à gré, à terme ferme et conditionnels. Ces contrats financiers peuvent être utilisés, à titre de couverture et/ou d'exposition, au risque d'action, de taux et sur indices éligibles. Il pourra s'agir de contrats futures ou d'options.

Le cumul des expositions peut atteindre 200% de l'actif net.

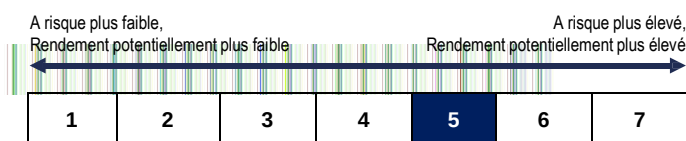
Résultat net et plus-values nettes : capitalisation

Durée de placement recommandée : 3 ans au moins.

Indicateur de référence (IR) : 50% S&P500 + 20% STOXX® Europe 600 + 30% EONIA. Tous les indices sont dividendes réinvestis

Conditions de souscription et rachat : les demandes de souscription et de rachat sont centralisées deux jours avant la valeur liquidative (J-2) avant 11 heures auprès du dépositaire, J étant le jour d'établissement de la valeur liquidative établie chaque vendredi ouvré et calculée à J+1, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la bourse de Paris. Elles sont exécutées en J+2.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. L'OPCVM a un niveau de risque de 5 compte tenu de la nature de la gestion mise en place et des différents risques auxquels pourra être exposé l'OPCVM, notamment l'exposition aux

marchés actions. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- risque de crédit : le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la notation de l'émetteur et/ ou le risque que l'émetteur ne puisse pas faire faces à ses engagements, induisant une baisse du titre et donc de la valeur liquidative ;

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation

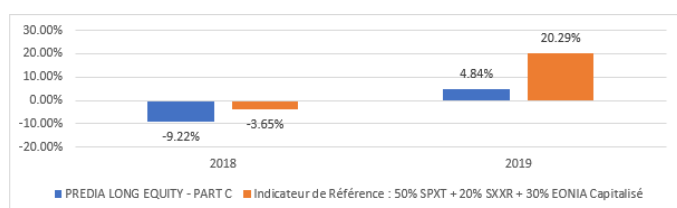
et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		Frais d'entrée : le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Les frais d'entrée ci-contre indiquent un maximum. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée.
Frais d'entrée	2% maximum	
Frais de sortie	Néant	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais estimés à la date d'agrément. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande.
Frais courants	2,30% TTC de l'actif net l'an	
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de surperformance	20% TTC de la surperformance nette de frais au-delà de l'indicateur de référence*.	

*** Indicateur de référence (IR) : 50% S&P500 + 20% STOXX® Europe 600 + 30% EONIA (tous dividendes réinvestis)**

Veuillez-vous référer à la rubrique « indicateur de référence » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande.

Performances passées



La performance du Fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis.

Les performances calculées le sont toutes charges incluses (elles ne prennent néanmoins pas en compte les éventuelles commissions d'entrée prélevées).

L'OPCVM a été créé le 2 mars 2018. La devise de référence est l'euro.

Indicateur de référence : 50% S&P500 + 20% STOXX® Europe 600 + 30% EONIA (tous dividendes réinvestis).

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Informations pratique

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Forme juridique : FCP

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à la société de gestion : RCUBE ASSET MANAGEMENT - Service Clients – 9 Avenue Franklin Roosevelt - 75008 PARIS – Tél : 01 40 41 19 80 ou 01 40 41 19 85 – email : info@rcube.com. Ces informations sont disponibles dans la langue suivante : français.

Informations pratiques sur la valeur liquidative : la valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et, le cas échéant, sur son site Internet.

Régime fiscal :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de cet OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

Par ailleurs, les parts du FCP ne doivent ni être offertes, ni vendues ou encore transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires

et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933). Le FCP opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

Politique de rémunération : les détails de la politique de rémunération actualisée décrivant notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération (en l'espèce le Conseil de Surveillance de la société de gestion) sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à la société de gestion : RCUBE ASSET MANAGEMENT - Service Clients – 9 Avenue Franklin Roosevelt - 75008 PARIS– Tél : 01 40 41 19 94 – email : info@rcube.com

Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur de part qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

RCUBE ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31 janvier 2020